Resp. client:
N° commande.
N° client:
Pers.cont.:
Tél.: Fax: GSM: 0479/41.59.59
e-mail: -

ProKo.: LS13 N° rapport : 4391642 N° rapp. prov.: Date: 28/05/2014



Département: ELE

RAPPORT DE CONTRÖLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL (exécuté suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERAL	ITES
Appareil/li	nstall. ID: Type d'installation: vente unité habitation Type de locaux: maison
Lieu de co	ntrôle: Rue du Wainage, 44 GILLY (CHARLEROI) 6060
Type de co	
Date du co	ontrôle: 28/05/2014 Contrôle suivant dans 18 mois, ou avant 28/11/2015 Contrôleur: QUOILIN RAPHAEL
Propriété	de:
Installateu	
T.V.A.: -	Carte-ID : - Délivré à: - Date: -
DESCRIPT	TON
Towns and	to the second se
EAN n°.: -	
Raccorde	Teco M II – 2 /
Tension d	e serv.: 2 x 220V Protection max.: N.V. Protection principale: 30-90A Intern.: manquant
Liaison co	mptage-coffre de repart.: type de câble: VFVB nombre de conducteurs: 4 section: 6 mm²
Câble de i	accordement au réseau: type de câble: VFVB nombre de conducteurs: 4 section: 6 mm²
Electrode	
Interrupte	
	bouton d'essai: p.a. Contrôle boucle de défaut: p.a. Résist. d'isolem. général : P.M. MOhm
	n exécutée conformément aux schémas : pas en ordre Etat du matériel électrique: pas en ordre
	contre les chocs électriques: contact direct : pas en ordre contact indirect: pas en ordre
	PE et liaison équipotentiel: pas en ordre Matériel fixe et mobile: pas en ordre
Description	n – appareils : □ voir les schémas en annexe □ schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation as encore placés: □ cuisine □ salle de bains □ chauffage central □ compteur de gaz □ - d'eau
	as encore places: □ cuisine □ saile de banis □ chaunage central □ compteur de gaz □ - d'éau as encore raccordé: □ liaison équipotentielle principale □ - supplémentaire
	e tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 2
	s abletos.
Descriptif:	2x Fusibles auto. 1P 15A → VVB – 2,5²
	2x Fusibles auto. 1P 20A → VVB / VGVB – 2,5²
CONSTAT	ATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées
1. Le	schéma unifilaire est manquant, incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.
2. Le	schéma de situation est manquant, incomplet ou n'est pas en concordance avec l'installation.
3. Le	s coordonnées adresse, propriétaire, installateur manquent ou sont incomplètes sur les schémas.
	sectionneur de terre n'est pas présent, ou n'est pas facilement accessible.
6. Pa	as d'interrupteur-sectionneur général omnipolaire adapté à l'intensité du courant nominale placé sur le tableau principal.
7. M	arquage et identification de la destination des interrupteurs, des protections, des interrupteurs différentiels, transformateurs
	manque, est incomplet ou incorrect (marquage individuel permanent, clair et visible) sence d'un interrupteur différentiel général plombable, à l'origine de l'installation.
	ssence d'éléments de calibrage des protections coupe-circuit à fil fusible, disjoncteur à broche, coupe-circuit à fil fusible Diazed et
Diaz	ed automatiques.
10. 1	es canalisations non utilisées doivent être enlevées ou isolées à leurs extrémités.
12. 1	'introduction des conducteurs n'a pas été faite de manière à assurer une protection continue. les canalisations électriques doivent être fixées sur toute leur longueur aux moyens de fixations appropriées.
13. 1	es conducteurs de type VOB ne sont pas placés sous tube ou goulotte.
14.	outes les connexions ne sont pas exécutées dans des boîtes de raccordement ou de distribution.
1 15.1	e degré de protection des boîtiers de raccordement n'est pas en fonction des facteurs d'influence extérieurs.
	résent contrôle se porte sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

1/3

CONCLUSION
L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation peut être mise/rester en service.
L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, comme prévu par l'art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en Pour le Directeur Technique,

CROQUIS

